



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 16 mars 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 22h17.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : D. GUILLEUX/H. PROST-TOURNIER ; G. JOBERT/M. PERRIN ; B. LAPOIRE/P. BENOIT ; F. MANZONI/S. LESCURE ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; D. DUMONT/S. KURT.

Lotissement Vallon Saint Michel - Vente du lot n° 56 à Rachid BENCHAGRA

Une demande d'acquisition dans le lotissement communal « Le Vallon Saint Michel » a été adressée à la commune pour une surface totale de 617 m² comprenant le lot n°56 (AK 261) sis 11 rue du Vallon 25800 VALDAHON, par M. Rachid BENCHAGRA, domicilié 6 rue des Sorbiers 25130 VILLERS LE LAC, pour y construire une maison individuelle.

Par délibération du 16 février 2017, le Conseil municipal a fixé le prix de vente à 86,00 € le m² (TVA sur marge incluse), il doit désormais se prononcer sur cette vente pour une somme globale de :

**617 m² X 86,00 = 53 062€ dont 8 295. 57€ de TVA sur marge
et droits d'enregistrement en sus.**

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Se prononce sur la vente du lot 56, parcelle AK 261 d'une superficie totale de 617 m² à M Rachid BENCHAGRA pour un montant de 53 062€ TTC
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents
- Rappelle que :
Les acquéreurs devront s'engager à construire dans le délai de validité en vigueur du permis de construire déposé lors de la signature de l'acte de vente du terrain. Le refus de cette condition constitue un cas impératif d'empêchement de la vente.
Si la vente est faite et si l'acquéreur n'a pas respecté son engagement de construire dans ces délais, la vente sera annulée et le terrain sera racheté par la commune à son prix de vente, majoré des frais de notaire, sans aucune actualisation.
- Dit que le prix de vente comprend un arbre par are consommé.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
17/03/2023